

Emplacements de commerces et cafetiers	Montant redevance
Terrasses ouvertes	Forfait annuel : 17 €/m ² Minimum annuel : 85 €
Terrasses couvertes	Par mois : 18 €/m ²
Étalages (magasins d'alimentations, vestimentaires, fleuristes,...)	Par mois : 11 €/m ²
Taxis : À l'année pour un emplacement sur la ville €/an	Forfait annuel : 132 €
Banderoles (à des fins commerciales au-dessus du domaine public ou placées sur les bâtiments publics)	Par mois : 28,00 €
Petits commerces ambulants	Montant
Fréquence d'occupation sans branchement électrique	Mode de tarification : Forfait annuel
1 jour	306 €
2 à 4 jours	982 €
5 à 7 jours	1 290 €
Fréquence d'occupation hebdomadaire	Modalité de tarification : Forfait semestriel
1 jour	170 €
2 à 4 jours	510 €
5 à 7 jours	700 €
Commerce ambulant avec alimentation électrique par emplacement (2,5x5 m)	Montant
1 jour	60€ / mois +35 € /mois par emplacement supplémentaire
2 jours	100€ / mois +35 € / mois par emplacement supplémentaire
Occupation temporaire	Montant
Occupation du domaine public (plots bétons...)	11 € m ² / semaine > à l'égal à 1 m ²
Baraques de chantier / Bungalows / Bulles de ventes à l'unité	Par semaine : 66 €
Échafaudages	Par semaine : 17 €/ml
Bétonnière / Engins de TP	Par semaine : 17 € / engin
Grue et appareil de levage placés en saillie sur la voie publique	Par semaine : 6 € / m ²
Containers à matériaux (bennes)	17 € / jour / benne
Commerces loisirs (manèges, etc...)	par semaine : 11 €
Cirques	caution forfait : 3 500 €
	1 jour : 390 €
	1 semaine : 1110 €

Type d'occupation	Montant
Neutralisation du stationnement (payant ou non)	17€/jour pour les deux premières places puis
	9 € / jour par place supplémentaire
Emprise de chantier (pose de base vie, dépôt de matériaux, ...)	15 €/m ² /jour < à 1 mois
	33 €/m ² /mois > à 1 mois
Palissade de chantier	Avec et Sans publicité : 10 €/ml/mois

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219104320-20230206-011-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2023

Affichage : 09/02/2023